

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00807 Numéro SIREN : 812 701 902 Nom ou dénomination : FINEX AUDIT FINANCIERE D'EXPERTISE ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2022 sous le numéro de dépôt 3245

Désignation de l'entreprise : FINEX AUDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 40 BOULEVARD ALBERT 1ER		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 81270190200015		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122021	
		N-1 31122020	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	(3) Part à plus d'un an : CR
Immobilisations :			Créances :

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

CRÉANCES

DIVERS

Comptes de régularisation

Désignation de l'entreprise : FINEX AUDITNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.....000.....)	DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	139 000	116 000	
	Report à nouveau	DH	3 215	3 066	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 873	23 149	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	181 588	147 715
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		11 863	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 354	1 448	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	36 553	18 982	
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)		EC	45 907	32 293	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	227 495	180 007	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	45 907	32 293	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

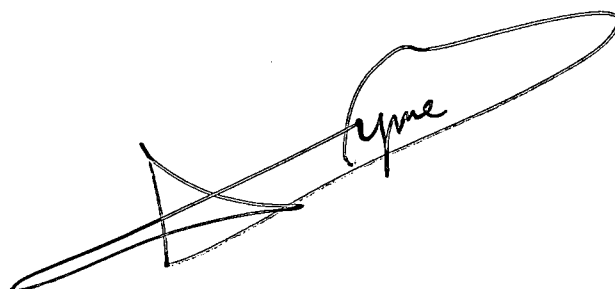
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FINEX AUDIT

40 BOULEVARD ALBERT 1ER
CHEZ DALOFF
06600 ANTIBES

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and the word 'Fyne'.

Expert On Demand

Parc Club du Moulin à Vent

33, rue du Docteur Levy

69693 Venissieux Cedex

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	23 880
Total	23 880

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	2 345
Total	2 345

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le 13/05/2022

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	35 800	46 575	48 015	51 920	67 530
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	26 185	32 821	35 487	29 693	44 854
Impôts sur les bénéfices	3 837	4 923	5 226	4 085	6 248
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 744	27 898	29 615	23 149	33 873
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	44.70	55.80	60.52	51.22	77.21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	43.49	55.80	59.23	46.30	67.75
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					35

FINEX AUDIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

au capital de 5.000 €
Siège Social :
40 BOULEVARD ALBERT 1^{ER}
06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 812 701 902

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 MAI 2022 A 9 H (COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021)

Monsieur Bruno AYME , associée unique et Président de la Société, propriétaire des 5 000 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 33 873 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 soit un BENEFICE de 33 873 € comme suit :

RESERVE LEGALE	0 €
AUTRES RESERVES	31 000 €
REPORT A NOUVEAU	2 873 €



Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 .

QUATRIEME DECISION

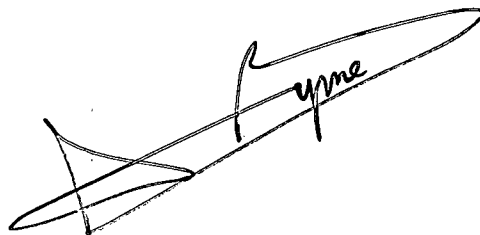
L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

Le Président,
Bruno AYME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ayme', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

FINEX AUDIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

au capital de 5.000 €
Siège Social :
40 BOULEVARD ALBERT 1^{ER}
06600 ANTIBES
RCS ANTIBES 812 701 902

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 MAI 2022 A 9 H 00

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 33 873 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 soit un BENEFICE de 33 873 € comme suit :

RESERVE LEGALE	0 €
AUTRES RESERVES	31 000 €
REPORT A NOUVEAU	2 873 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

QUATRIEME DECISION

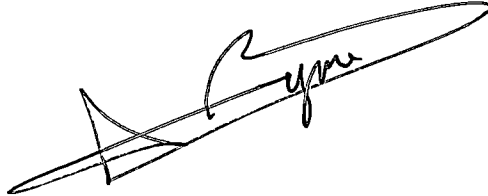
L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.



CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique,
Bruno AYME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Ayme', written over a horizontal line.